

# Un SAGE pour une gestion locale et collective de l'eau

# Le SAGE du bassin versant de la Sarthe Aval



Concilier les usages de l'eau, le bon fonctionnement des milieux aquatiques et les spécificités du territoire

## À quoi sert un SAGE ?

- Constitué d'un PAGD (plan d'aménagement et de gestion durable) et d'un règlement, c'est un outil stratégique de **planification** de la ressource en eau à **portée réglementaire** (arrêté par les préfets). Il est opposable à tous : administrations, collectivités locales et territoriales, et aux tiers (habitants, socio-professionnels...).
- Il est élaboré collectivement par les acteurs de l'eau du territoire regroupés au sein de la Commission locale de l'eau (CLE), à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente, le **bassin versant**.
- Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau en étant garant d'une gestion intégrée de l'eau : petit et grand cycle de l'eau, ensemble des usages et des thématiques.
- Il a vocation à encadrer, à définir des priorités : les documents d'urbanisme, les projets d'aménagement locaux doivent être compatibles ou conformes avec le SAGE.
- Il doit permettre d'apporter une plus-value, au-delà de la réglementation existante et des autres projets de territoire existants.

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

## Le SAGE n'est pas :

- Un programme de travaux, tel que peut l'être un contrat territorial milieux aquatiques : Il n'impose pas une programmation de travaux aux maîtres d'ouvrage locaux mais par ses objectifs et priorités peut orienter leurs interventions.
- Une collectivité ou un établissement public.
- Une personne physique ou morale. Dans la rédaction des documents du PAGD : Le SAGE ne fait pas, ne demande pas, ne valide pas ; la Commission locale de l'eau, oui.
- Un organisme attribuant des subventions. Mais la phase de mise en œuvre d'un SAGE permet de mobiliser et de coordonner les aides de l'Agence de l'eau, des Régions et des Départements.
- Responsable du respect de la loi sur l'eau : aucun rôle de police.



2009-10

élaboration

2020

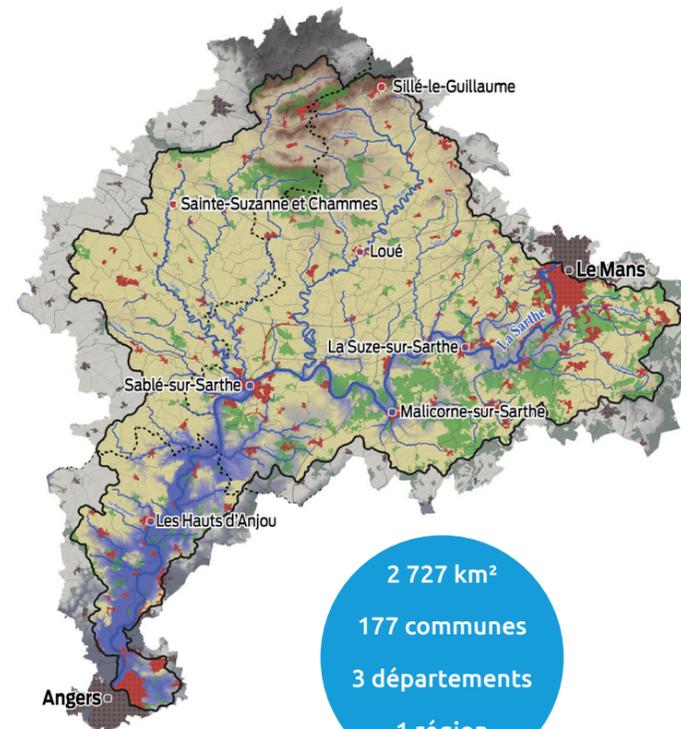
mise en œuvre, suivi...

16 juillet : arrêté de périmètre du SAGE

25 novembre : arrêté constitutif de la CLE

10 juillet : arrêté approuvant le SAGE

## Le bassin versant de la Sarthe Aval



## La Commission locale de l'eau

- 55 membres : 28 représentants des élus locaux, 15 représentants des usagers et 12 représentants des services de l'État et de ses établissements publics.
- Présidée par M. Antoine d'AMÉCOURT, Communauté de communes du Pays Sabolien (72). Ses trois vice-présidents sont Mme Adélaïde DEJARDIN, Communauté de communes des Coëvrons (53), M. Daniel CHEVALIER, Conseil départemental de la Sarthe (72) et M. Marc-Antoine DRIANCOURT, Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou (49).
- Le bureau de la CLE comprend 24 membres : 6 représentants des élus locaux, 6 représentants des usagers et 12 représentants des services de l'État et de ses établissements publics.

## Les enjeux de l'eau du bassin versant

- l'amélioration de la qualité des eaux de surface et souterraines ;
- l'amélioration de l'hydromorphologie et de la continuité écologique ;
- la préservation des zones humides ;
- la gestion quantitative de la ressource en eau ;
- la réduction de la vulnérabilité aux inondations et du ruissellement.



## La Commission locale de l'eau assure le pilotage du SAGE

### En tant que membre de la CLE :

- Je nourris les réflexions et les décisions de la CLE, grâce à mon expérience.
- Je suis garant(e) et j'agis pour l'intérêt général qui n'est pas la somme d'intérêts particuliers.
- J'appréhende l'ensemble des dimensions de l'eau : eau de surface, eau souterraine, multi-usages, fonctionnement des milieux aquatiques, pressions et incidences territoriales...
- Je contribue à la formulation des avis de la CLE, en examinant des dossiers d'autorisation "loi sur l'eau", des documents d'urbanisme et tout autre projet qui concerne directement ou indirectement la ressource en eau et les milieux aquatiques.
- Je suis un(e) porte-parole de la CLE. Je suis en mesure de rapporter les objectifs du SAGE et les enjeux du bassin versant auprès de ma collectivité, mon association ou mon organisation professionnelle. Il s'agit de veiller à ce que toute action menée ne soit pas en contradiction avec les objectifs du SAGE.
- Je prends en compte les avis de chacun pour avancer ensemble de façon concertée.

- La Commission locale de l'eau (CLE) **élabore et pilote la mise en œuvre du SAGE**. Elle veille au respect des objectifs fixés dans le SAGE sur la totalité de son périmètre.

- Elle est reconnue comme un lieu privilégié de concertation, de débat, de mobilisation, de prise de décision et de résolution de conflits.

- C'est une assemblée délibérante, indépendante et décentralisée, constituée d'élus (au moins 50%), d'usagers (25%) et de l'Etat et ses établissements publics (25%). C'est le "**parlement local de l'eau**".

- Sa composition est **arrêtée par le préfet** de département pilote de la démarche de SAGE. Elle est **renouvelée** dans sa totalité **tous les 6 ans**. Sa composition est modifiée partiellement à la suite d'élections électorales ou professionnelles.

- Le président de la CLE est un membre du collège des élus et est exclusivement élu par ce collège.

- La CLE est consultée pour rendre un avis sur tout projet ayant une incidence directe ou indirecte sur la ressource en eau et les milieux aquatiques : programmes d'actions prévus dans les contrats territoriaux de mise en œuvre du SAGE portés par les opérateurs locaux, dossiers "Loi sur l'eau", documents d'urbanisme par exemple.

- C'est une **commission administrative sans personnalité juridique propre**. Elle ne peut pas être maître d'ouvrage d'études et de travaux. Elle doit donc s'appuyer sur une structure porteuse : sans structure porteuse, la CLE ne peut pas fonctionner. La structure porteuse qui assure l'animation des 3 CLE des bassins de l'Huisne, de la Sarthe Amont et de la Sarthe Aval est le **Syndicat du Bassin de la Sarthe**.

## Vos contacts

• **M. Antoine d'AMÉCOURT**  
Président de la CLE  
contact@bassin-sarthe.org

• **Mme Julie STEIN**  
Animatrice de la CLE du bassin de la Sarthe aval  
julie.stein@bassin-sarthe.org / 07 48 72 24 57

• **M. Vincent IGELNICK**  
Chargé de mission "SIG, analyse territoriale"  
vincent.igelnick@bassin-sarthe.org / 07 48 72 28 93

• **M. Romain BARBE**  
Chargé de mission "Planification de la prévention des inondations"  
romain.barbe@bassin-sarthe.org / 07 48 72 24 60

• **Mme Julie RAZAFIMBELO**  
Gestionnaire administratif et comptable  
julie.razafimbelo@bassin-sarthe.org / 06 12 27 04 34



sage  
Sarthe Aval

www.bassin-sarthe.org/sur-le-bassin-de-la-sarthe-aval/

Commission locale de l'eau / SAGE Sarthe Aval  
Syndicat du Bassin de la Sarthe  
1 Place Saint Léonard / 72 130 Saint-Léonard-des-Bois  
Tél. : 02 33 82 22 72 / contact@bassin-sarthe.org



# Le SAGE du bassin versant de l'Huisne



# Le SAGE du bassin versant de la Sarthe Amont



1999

élaboration

2009

mise en œuvre, suivi... 2018 mise en œuvre, suivi...

27 janvier : arrêté de périmètre du SAGE  
15 juillet : arrêté constitutif de la CLE

14 octobre  
arrêté approuvant le SAGE

12 janvier  
arrêté révisant le SAGE

2002-03

élaboration

2011

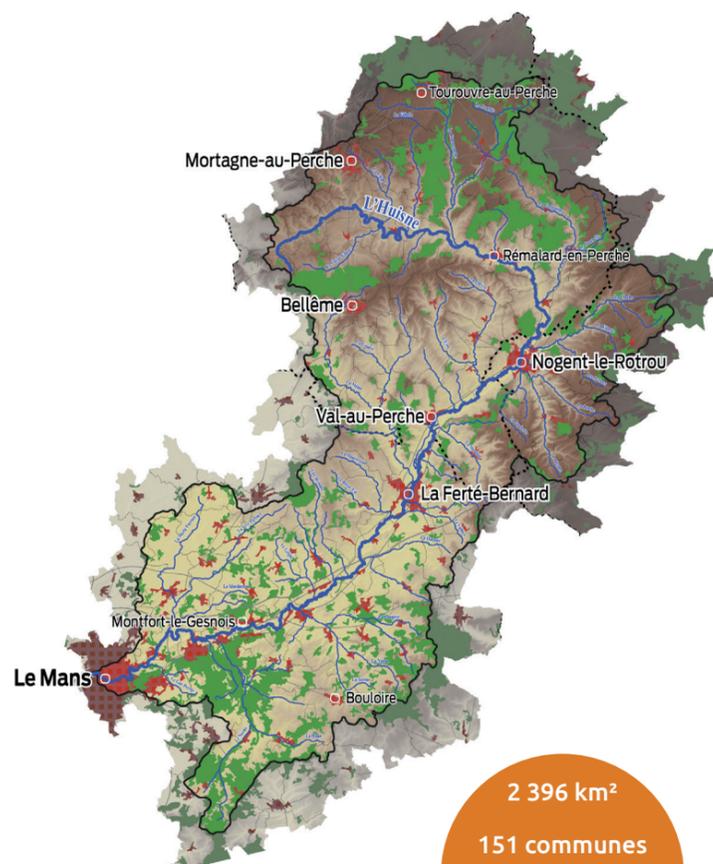
mise en œuvre, suivi...

28 février :  
arrêté de périmètre  
du SAGE

15 juillet :  
arrêté constitutif  
de la CLE

16 décembre  
approbation interpréfectorale  
du SAGE

## Le bassin versant de l'Huisne



2 396 km<sup>2</sup>

151 communes

3 départements

3 régions

### Vos contacts

• **M. Michel ODEAU**  
Président de la CLE  
contact@bassin-sarthe.org

• **M. Vincent TOREAU**  
Animateur de la CLE du bassin de l'Huisne  
vincent.toreau@bassin-sarthe.org / 07 48 72 24 55

• **M. Vincent IGELNICK**  
Chargé de mission "SIG, analyse territoriale"  
vincent.igelnick@bassin-sarthe.org / 07 48 72 28 93

• **M. Romain BARBE**  
Chargé de mission "Planification de la prévention des inondations"  
romain.barbe@bassin-sarthe.org / 07 48 72 24 60

• **Mme Julie RAZAFIMBELO**  
Gestionnaire administratif et comptable  
julie.razafimbelo@bassin-sarthe.org / 06 12 27 04 34

## La Commission locale de l'eau

• 58 membres : 29 représentants des élus locaux, 18 représentants des usagers et 11 représentants des services de l'État et de ses établissements publics.

• Présidée par M. Michel ODEAU, maire de Villaines-la-Gonais (72). Ses deux vice-présidents sont M. Daniel CHEVÉE, Communauté de communes Coeur du Perche (61) et M. Philippe RUHLMANN, Communauté de communes du Perche (28).

• Le bureau de la CLE comprend 22 membres : 10 représentants des élus locaux, 7 représentants des usagers et 5 représentants des services de l'État et de ses établissements publics.

## Les enjeux de l'eau du bassin versant

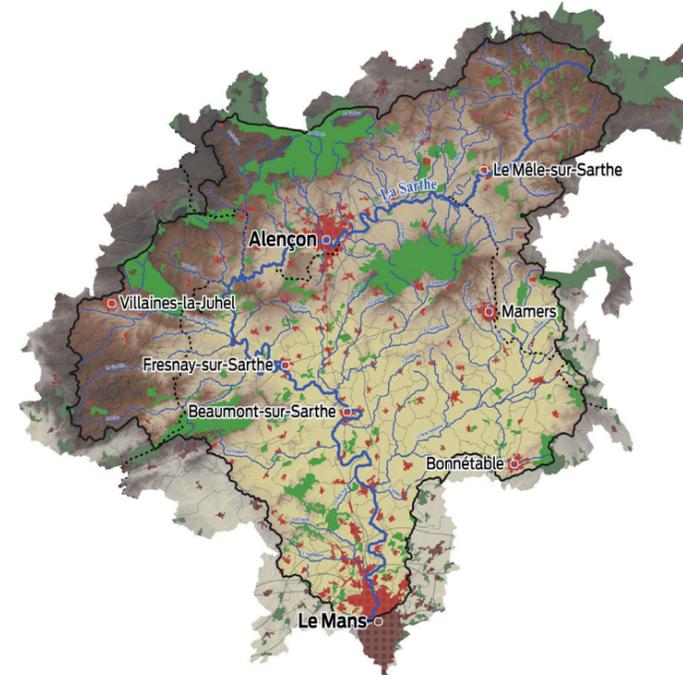
- la lutte contre l'érosion des sols ;
- le bon état des milieux aquatiques : cours d'eau et leurs annexes, zones humides, etc. ;
- la gestion quantitative de la ressource en eau ;
- la réduction du risque d'inondations ;
- la réduction des pollutions diffuses.



[www.bassin-sarthe.org/sur-le-bassin-de-l-huisne/](http://www.bassin-sarthe.org/sur-le-bassin-de-l-huisne/)

Commission locale de l'eau / SAGE Huisne  
Syndicat du Bassin de la Sarthe  
1 Place Saint Léonard / 72 130 Saint-Léonard-des-Bois  
Tél. : 02 33 82 22 72 / contact@bassin-sarthe.org

## Le bassin versant de la Sarthe Amont



2 882 km<sup>2</sup>

238 communes

3 départements

2 régions

### Vos contacts

• **M. Pascal DELPIERRE**  
Président de la CLE  
contact@bassin-sarthe.org

• **M. Éric LE BORGNE**  
Animateur de la CLE du bassin de la Sarthe amont  
eric.leborgne@bassin-sarthe.org / 07 48 72 24 51

• **M. Vincent IGELNICK**  
Chargé de mission "SIG, analyse territoriale"  
vincent.igelnick@bassin-sarthe.org / 07 48 72 28 93

• **M. Romain BARBE**  
Chargé de mission "Planification de la prévention des inondations"  
romain.barbe@bassin-sarthe.org / 07 48 72 24 60

• **Mme Julie RAZAFIMBELO**  
Gestionnaire administratif et comptable  
julie.razafimbelo@bassin-sarthe.org / 06 12 27 04 34

## La Commission locale de l'eau

• 59 membres : 32 représentants des élus locaux, 15 représentants des usagers et 12 représentants des services de l'État et de ses établissements publics.

• Présidée par M. Pascal DELPIERRE, maire de Saint-Léonard-des-bois (72). Ses trois vice-présidents sont Mme Florence PAIN, Ville du Mans (72), M. Daniel LENOIR, Conseil départemental de la Mayenne (53) et M. Francis BERARD, Syndicat du bassin de la haute Sarthe (61)

• Le bureau de la CLE comprend 22 membres : 11 représentants des élus locaux, 6 représentants des usagers et 5 représentants des services de l'État et de ses établissements publics.

## Les enjeux de l'eau du bassin versant

- l'amélioration de la qualité des eaux de surface ;
- l'amélioration de la ressource en eau potabilisable ;
- la lutte contre l'eutrophisation ;
- la protection des populations piscicoles ;
- la gestion quantitative de la ressource en eau (crues et étiages).



[www.bassin-sarthe.org/sur-le-bassin-de-la-sarthe-amont/](http://www.bassin-sarthe.org/sur-le-bassin-de-la-sarthe-amont/)

Commission locale de l'eau / SAGE Sarthe Amont  
Syndicat du Bassin de la Sarthe  
1 Place Saint Léonard / 72 130 Saint-Léonard-des-Bois  
Tél. : 02 33 82 22 72 / contact@bassin-sarthe.org